



## Règlement du rallye 2026

### 1- Organisation

1.1 Le Rallye de Gascogne 2026 est organisé par la Ville de Pornic avec le partenariat des Clubs Nautiques de Pornic, Loire-Atlantique Nautisme et la SNSM.

1.2 Cette manifestation nautique réunit et fait naviguer des plaisanciers à la voile et à moteur. Le Rallye a pour objectif de se dérouler dans une ambiance sécurisante et conviviale. Il regroupe des marins de tous niveaux avec des équipages plus ou moins expérimentés à la navigation semi-hauturière. Ce Rallye a vocation à naviguer en escadre, renforcer la confiance et former les équipages.

1.3 L'organisateur est attaché au respect des personnes, des biens, de l'environnement et demande aux participants de respecter ces valeurs.

1.4 En cas de force majeure, météo ou décision de l'organisateur, le Rallye de Gascogne peut être reporté ou annulé.

1.5 Toute inscription avec paiement vaut acceptation du présent règlement.

### 2- Règles applicables

2.1 Les règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur des embarcations de longueur inférieure ou égale à 24m (division 240).

2.2 Les règles internationales pour éviter les abordages en mer (R.I.P.A.M).

2.3 Les règlements portuaires locaux.

2.4 Tout autre règlement en application au moment du Rallye de Gascogne.

2.5 Le présent règlement du Rallye de Gascogne 2026.

### 3- Responsabilité

3.1 Le chef de bord de chaque équipage devra être clairement identifié et devra justifier d'une expérience nautique lui permettant de garantir la sécurité de son équipage lors de l'inscription. Il sera l'interlocuteur responsable vis-à-vis de l'organisateur.

3.2 La décision d'un chef de bord de prendre la mer relève de sa seule responsabilité.

Conformément à l'article 240-1.03 de la division 240, le chef de bord devra s'assurer :

- De l'adéquation de la navigation proposée avec les caractéristiques de son navire
- De la présence à bord, du bon état et de la validité de tous les équipements et matériels de sécurité embarqués ainsi que de leur adaptation aux personnes embarquées
- De la mise en œuvre desdits matériels lorsque les circonstances l'exigent

3.3 L'assurance du navire est obligatoire. Le chef de bord est présumé responsable des dommages causés à autrui, à un autre navire ou à des engins ou des installations portuaires et des fautes commises par ses équipiers. En aucun cas l'organisateur ne pourra être

tenu pour responsable en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la manifestation.

3.4 Le chef de bord et chacun des membres de son équipage devront détenir une assurance responsabilité civile en cours de validité garantissant la participation au type d'évènement tel que le Rallye de Gascogne.

## 4- Conditions d'inscription

4.1 Le rallye 2026 propose un parcours semi-hauturier avec 5 escales (L'île d'Yeu, Pornichet, Houat, Piriac, Pornic) L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme en fonction des conditions météorologiques et d'accepter ou de refuser une inscription.

4.2 La manifestation est limitée à 30 navires. Au-delà, une liste d'attente pourra être mise en place. Les inscriptions seront traitées dans l'ordre chronologique de réception des dossiers.

4.3 La Ville se réserve la possibilité d'annuler la Rallye si le nombre d'inscrits n'atteint pas un minimum de 15 navires.

4.4 Le rallye est ouvert à tous les navires présentant les caractéristiques suivantes :

- Tous navires (voilier ou moteur) d'une longueur minimum de 8m50 armés pour une navigation en catégorie semi-hauturière au regard de la division 240 (entre 6 et 60 milles nautiques d'un abri)
- Pour les navires à moteur, le chef de bord sera titulaire du permis hauturier
- Pour les navires à voile, un moyen de propulsion mécanique fixe est obligatoire avec la quantité de carburant nécessaire pour parcourir l'étape journalière à la vitesse de 5 nœuds
- Les navires doivent être munis de l'ensemble des documents administratifs à jour (acte de francisation, carnet du radeau de survie, licence de station navire, assurance, ...)

4.5 Le rallye est ouvert pour une navigation en équipage (à partir de 2 personnes). Les équipages seront constitués d'un nombre de personnes n'excédant pas la limite fixée par le constructeur du navire.

4.6 Les changements d'équipiers aux escales sont autorisés. Le nombre de personnes à bord sur chaque étape ne doit pas dépasser celui déclaré lors de

l'inscription. Le skipper s'engage à signaler au directeur du Rallye tout changement d'équipage pendant le Rallye conformément à l'article 6.5.

4.7 Les équipiers mineurs sont admis, sous la responsabilité du chef de bord. Ils devront présenter une autorisation parentale les autorisant à participer au Rallye de Gascogne 2026.

4.8 Le montant de l'inscription au rallye de Gascogne est de 170€ par bateau (comprenant le bateau, un skipper et jusqu'à 3 équipiers) et 40€ par personne supplémentaire. Ce montant comprend les frais portuaires supplémentaires et les festivités intégrées au programme pour l'ensemble de l'équipage (Brunch du départ, apéritifs escales, cocktail de clôture).

4.9 Chaque navire devra être en possession du Pass-port escale rattaché au bateau inscrit pour la prise en charge portuaire des 5 nuitées. Si le navire ne possède pas de Pass-port escale, les nuitées seront à sa charge.

[Pass-port escale](#)

4.10 Tout désistement pour quelque cause que ce soit, étrangère à l'organisation, ne donnera lieu à aucun remboursement.

4.11 Une procédure d'inscription est mise en place à compter du 16 mars 2026 et sera fermée le 17 mai 2026. Cette procédure électronique est accessible à partir du site *internet de la ville de Pornic* :

[Inscription Rallye de Gascogne 2026](#)

## 5- Programme et parcours

5.1 Le programme ainsi que les horaires définitifs pourront être modifiés ultérieurement.

20 juin	14h-17h	Accueil des navires et des équipages et contrôles de sécurité
21 juin	8h 10h 19h	Brunch & briefing Départ vers l'île d'Yeu Apéro escale
22 juin	8 h 10 h 19h	Briefing Départ tour de l'île d'Yeu Apéro escale
23 juin	8 h 10 h 19 h	Briefing Départ vers Pornichet Apéro escale
24 juin	8 h 10 h 19 h	Briefing Départ vers Houat Apéro escale
25 juin	8 h 10 h 19 h	Briefing Départ vers Piriac Apéro escale
26 juin	8 h 10 h 19 h	Briefing Départ vers Pornic Cocktail de clôture
27 Juin		Journée de réserve

5.2 La présence des navires est obligatoire au port de Pornic le samedi 20 juin à partir de 14h. Un membre de l'équipage doit être disponible pour les contrôles de sécurité.

5.3 La présence du chef de bord est obligatoire à chaque briefing sécurité.

5.4 La présence de l'équipage est fortement recommandée sur les temps de convivialité (brunch et cocktail de clôture).

5.5 La longueur du parcours est d'environ 140 milles nautiques. Pour rester dans l'esprit du rallye, la navigation en escadre sera privilégiée.

## 6- Sécurité

6.1 Les navires doivent porter assistance à toute personne qui se trouverait en danger sur le parcours du rallye et prévenir immédiatement le directeur du rallye.

6.2 Les équipages devront être en double veille permanente sur le canal VHF affecté pour le rallye et sur le groupe WhatsApp du Rallye.

6.3 A la fin de chaque journée, le chef de bord appellera le Directeur du Rallye (VHF 72 ou message

sur le groupe WhatsApp du Rallye) pour signaler qu'il est amarré ou mouillé en sécurité. Cet appel vaudra émargement.

6.4 En cas de problème pendant la navigation, ou de nécessité de faire une escale, le chef de bord devra informer, sans délai, le directeur du rallye par tous les moyens à sa disposition.

6.5 Avant le départ de chaque étape, le chef de bord doit communiquer au directeur du rallye tout changement d'équipage.

6.6 En cas de dégradation des conditions météo, le Directeur du Rallye peut imposer (VHF 72 ou WhatsApp) le port du Dispositif de Flottabilité Individuel pour TOUS les équipiers. Le non-respect de cette règle peut valoir exclusion immédiate de la manifestation.

## 7- Autres obligations

7.1 Les bateaux ne doivent pas jeter de détritiques dans l'eau. Les détritiques doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.